AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0590
FR0000120693-FS0386

27 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PERNOD RICARD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 avril 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 avril 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD et détenir, indirectement, 13 094 900 actions PERNOD RICARD représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 4,32% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PERNOD RICARD hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 091 654 actions PERNOD RICARD (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 198 454 actions PERNOD RICARD résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

- 400 000 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 4 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 80,00 et 120,00€ ; et

- 1 493 200 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 10 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 15 mai 2026 et le 17 décembre 2027, à des prix compris entre 64,00€ et 115,00€.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 083 195 actions PERNOD RICARD (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 19 390 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 58 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 22 janvier 2029 et le 19 février 2031, à des prix compris entre 14,06 € et 62,68 € ;

- 6 014 051 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 134 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 13 mai 2026 et le 25 février 2041 ;

- 47 479 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 3 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 8 mai 2026 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 74,44 € et 93,38 € ; et

- 2 275 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 3 contrats « *future* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 17 décembre 2027 et le 15 décembre 2028.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 252 269 195 actions représentant 302 938 441 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.